



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Assemblées
Réf : PC/DG2026
Tél. : 04 66 56 42 82

C2026_02_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 15 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (102) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Aurélie GENOLHER, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Jean-Claude ROUILLON, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Gérard BANQUET, Annie TEMPIER suppléante de Philippe TALAGRAND, Julie LOPEZ DUBREUIL, Michel VIGNE, Denis KUCHARCZAK, Marc DUMAS, Jean-Jacques VIDAL, Marielle VIGNE, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, Guy CHERON, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Henri CROS, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, Marc SASSO, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Laurent CHAPPELLIER, Thierry JONQUET, Laurence BULTEZ-CADET, Bruno BIONDINI, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD, Max ROUSTAN, Alain BENSAKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Christian CHAMBON, Hubert DUMAS, Frédérique COUDEYRE, Catherine DAUFÈS-ROUX, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Alexandra LAGULHON, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Christelle LOZANO, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Mickaël THERY, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Jenny-Rose GUERCHOUX, Anthony BORDARIER, Léa BOYER,

POUVOIRS (9) : Aimé CAVAILLE pouvoir à Valérie MEUNIER, Jérôme VIC pouvoir à Frédéric GRAS, Georges DAUTUN pouvoir à Jean-Claude D'ANTONA, Catherine LARGUIER pouvoir à Alain BENSAKOUN, Corinne RAVAUD pouvoir à Ysabelle CASTOR, Jérôme MEYNIER pouvoir à Jean-Charles BENEZET, Fabien PELAT pouvoir à Jenny-Rose GUERCHOUX, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Éric PLANTIER, Lucas CELESTE pouvoir à Philippe RIBOT

ABSENTS EXCUSÉS (1) : Thibault PELLISSIER

Objet : Création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2143-3 modifié par la loi 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu le Code des transports,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui regroupent 5 000 habitants et plus il est créé une commission intercommunale pour l'accessibilité,

Considérant que cette commission est compétente, dans la limite des compétences transférées au groupement, en matière de transports ou d'aménagement de l'espace,

Considérant que la Commission doit être composée de représentants de la Communauté Alès Agglomération, de représentants d'associations d'usagers et de représentants d'associations de personnes handicapées qui seront arrêtés par Monsieur le Président de la Communauté Alès Agglomération,

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

- De créer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :
 - elle est chargée notamment de dresser le constat de l'état d'accessibilité de cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'établir un rapport annuel présenté à l'assemblée délibérante et de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
 - elle tiendra à jour par voie électronique la liste des établissements recevant du public qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.
- La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées sera composée de :
 - 15 Conseillers communautaires, dont un sera nommé Vice-Président de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées,
 - Un collège d'associations d'usagers (associations de personnes âgées, représentants des acteurs économiques, etc...),
 - Un collège d'associations oeuvrant auprès de personnes handicapées.
- Cette Commission travaillera en lien avec la Commission d'Accessibilité de la Ville d'Alès

Votants : 111
Pour : 111 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENO

